



Crédit de consommation

Par **Solitude**, le **26/03/2020** à **06:05**

Bonjour j'ai contracté un crédit auprès de franfinance. Je n'ai pas pu honorer mon engagement. J'ai été condamné par le tribunal en 2014 et depuis je n'ai aucune nouvelle de l'organisme prêteur. Combien de temps ont ils pour se manifester à partir du jugement?

merci de vos réponse.

Par **youris**, le **26/03/2020** à **10:01**

bonjour,

un jugement est exécutoire pendant 10 ans, c'est à dire, dans votre cas, jusqu'en 2024.

mais vous pouvez rembourser votre dette sans attendre d'être relancé par votre créancier, plus vous attendez, plus les intérêts vont s'ajouter à la dette initiale.

salutations